

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

Le trente juin deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : ARNAUDY Laurie donne procuration à OBRY Patrick, BOUSSARD Chantal donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à NOE Marie-Thérèse, BURAVAND Yves donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à MORARD David, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse JOUBERT Dominique donne procuration à CABASSU Jean-Claude.

Absents : Aoust Stéphanie, SORIA Gérard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/06/30 – 01

OBJET : Rapport de la délégation du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 01 du 16 avril 2014.

- Décision du Maire n° 2016_005 du 6 juin 2016 : achat d'un aspirateur électrique Glutton avec ses accessoires attributaire : Sté Ugap – Le Triangle Vert Bât 3 – 434 allée François Aubrun – 13182 Aix en Provence pour un montant HT de 12 972,78 €
- Décision du Maire n° 2016_006 du 14 juin 2016 : travaux de fauchage, débroussaillage de terrains – attributaire : Sté Agri Travaux – Les Naïsses – 04100 Manosque pour un montant HT de 6 372,50 €
- Décision du Maire n° 2016_007 du 7 juin 2016 : travaux d'entretien des parties vitrées – attributaire : Société ASF Propreté – Lieu dit Saint Jean – rue Mendès France – 04130 Volx pour un montant HT de 5 020,00 € pour la période allant jusqu'au 2^{ème} trimestre 2017 inclus
- Décision du Maire n° 2016_008 du 13 juin 2016 : fourniture, installation et tir feu d'artifice du 13 juillet 2016 attributaire : Sté BFMA Pyro Sas – 17 rue Neuve – 83136 Méounes pour un montant HT de 4 330,00 €
- Décision du Maire n° 2016_010 en date du 20 juin 2016 : contrat d'assurance annulation Manifestation Fête Belge – AXA – 1 rue Hoche – 83000 Toulon pour un montant TTC de 500,00 €
- Convention signée le 20 juin 2016 avec le club de canoë kayak dans le cadre des activités du service Accueil de Loisirs

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Le Maire

Claude CHEILAN

Délibération publiée le 5 juillet 2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

Le trente juin deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : ARNAUDY Laurie donne procuration à OBRY Patrick, BOUSSARD Chantal donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à NOE Marie-Thérèse, BURAVAND Yves donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à MORARD David, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse JOUBERT Dominique donne procuration à CABASSU Jean-Claude.

Absents : Aoust Stéphanie, SORIA Gérard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/06/30 – 02

OBJET : Convention constitutive du groupement de commandes concernant l'acquisition de matériel informatique entre la commune de Vinon sur Verdon et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du schéma de mutualisation, le groupe de travail mutualisation propose un groupement de commande concernant l'acquisition de matériel informatique.

Compte tenu

- de la concomitance de besoins de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, des communes la constituant et de la mairie de Manosque concernant l'acquisition de matériel informatique,
- de la nécessité de disposer au sein du même territoire de service commun au meilleur tarif

Il propose à l'Assemblée :

- de désigner la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon comme coordonnateur du groupement
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes dont le projet est ci-annexé
- de l'autoriser à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les membres du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales
APRES EN AVOIR DELIBERE
Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstentions

DECIDE DE DESIGNER la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon comme coordonnateur du groupement

DECIDE D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes dont le projet est ci-annexé

DECIDE D'AUTORISER le Maire à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Signée par le Maire
Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20160630-20160630_02-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2016 Publication : 05/07/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

Le trente juin deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : ARNAUDY Laurie donne procuration à OBRY Patrick, BOUSSARD Chantal donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à NOE Marie-Thérèse, BURAVAND Yves donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à MORARD David, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse JOUBERT Dominique donne procuration à CABASSU Jean-Claude.

Absents : Aoust Stéphanie, SORIA Gérard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/06/30 – 03

OBJET : Convention relative à la mise à disposition du logiciel BIS pour la vente de billetterie entre la commune de Vinon sur Verdon et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts de la DLVA du 22 novembre 2012 précisent que la communauté d'agglomération est compétente en matière culturelle. Dans ce cadre, La DLVA et ses partenaires organisent la diffusion de spectacles et de manifestations donnant lieu à l'ouverture de billetteries.

Afin de faciliter l'accès aux spectacles pour l'ensemble des résidents de la DLVA ainsi que pour les touristes en séjour sur son territoire, il a été décidé de développer un réseau de points de ventes en s'appuyant sur les offices de tourisme existants sur la DLVA.

La DLVA souhaite donc mettre à disposition des offices de tourisme partenaires le logiciel BIS afin de permettre la constitution de ce réseau de vente.

Par délibération n°CC-26-05-16 en date du 24 mai 2016 le conseil communautaire a validé l'acquisition et le déploiement de licences du logiciel de billetterie BIS sur un certain nombre d'offices de tourisme de notre territoire.

Les licences ont été commandées par la DLVA, ainsi que l'imprimante dédiée à chaque poste de travail et un kit de billets de départs. L'ensemble des équipements devrait être disponible pour la fin juin.

Une journée de formation sera organisée sous le pilotage de l'office de tourisme de Gréoux-Les-Bains.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la mise à disposition du logiciel BIS pour la vente de billetterie entre la commune de Vinon sur Verdon et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon telle qu'annexée à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstentions

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du logiciel BIS pour la vente de billetterie entre la commune de Vinon sur Verdon et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon telle qu'annexée à la présente.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Signée par le Maire
Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20160630-20160630_03-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2016
Publication : 05/07/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

Le trente juin deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : ARNAUDY Laurie donne procuration à OBRY Patrick, BOUSSARD Chantal donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à NOE Marie-Thérèse, BURAVAND Yves donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à MORARD David, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse JOUBERT Dominique donne procuration à CABASSU Jean-Claude.

Absents : Aoust Stéphanie, SORIA Gérard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/06/30 – 04

OBJET : Contrat de rivière Verdon 2 – validation des fiches actions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Considérant que le contrat de rivière Verdon signé en 2008 a permis de répondre à beaucoup de besoins et a eu une réelle plus-value pour le territoire. Avec 235 opérations pour un montant prévisionnel de 43 819 695 €, le taux de réalisation final est de 62 % des actions et 50 % des montants financiers.

Considérant qu'au-delà de l'accompagnement des actions par les techniciens, les plus-values de ce contrat ont été importantes sur de nombreuses thématiques (continuités écologiques, assainissement, débits réservés, plan de gestion des gorges...)

Considérant que le contrat a fortement contribué à améliorer la dynamique collective sur le bassin, à favoriser la reconnaissance du rôle du syndicat en tant que structure gestionnaire du bassin versant, à resserrer les liens avec les communes et intercommunalités.

Au vu du bilan positif qui peut être fait du premier contrat, les élus et acteurs du territoire réunis au sein de la commission eau et du comité rivière ont souhaité mettre en place un second contrat rivière, afin de pérenniser la gestion globale du bassin du Verdon et de mettre en œuvre le SAGE Verdon approuvé fin 2014.

Considérant que le projet a reçu un avis favorable des 4 MISEN concernées, et a été validé par la Commission Locale de l'Eau du 6 avril.

Considérant que le contrat de rivière Verdon 2 constitue un engagement moral, technique et financier entre maîtres d'ouvrages locaux et partenaires financiers, sur un programme d'actions concertées, pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques, et sur un périmètre donné ;

Considérant que ce contrat d'une durée initiale de 6 ans (mi 2016 - mi 2022) comprend 159 actions et s'élève à 86 millions d'euros TTC répartis entre 43 maîtres d'ouvrages dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes
- Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux
- Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques
- Aller vers une gestion solidaire de la ressource
- Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre aux résultats des actions »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- d'approuver le contrat de rivière Verdon 2 tel que proposé, inscrivant 159 actions dont 2 en maîtrise d'ouvrage Mairie de Vinon sur Verdon à réaliser dans les délais du contrat soit jusqu'en juillet 2019 si les actions ont fait l'objet de propositions de subventions, et jusqu'en juillet 2022 si non;
- d'approuver les fiches action annexées à cette délibération correspondant à un engagement sur 1 136 000,00 € d'action sur le territoire financés à 64,08 % soit un autofinancement résiduel d'environ 374 400,00 € sur 3 ans) ;
- de l'autoriser à signer ce contrat ainsi que toute pièce utile à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention (s)

DECIDE d'approuver le contrat de rivière Verdon 2 tel que proposé, inscrivant 159 actions dont 2 en maîtrise d'ouvrage Mairie de Vinon sur Verdon à réaliser dans les délais du contrat soit jusqu'en juillet 2019 si les actions ont fait l'objet de propositions de subventions, et jusqu'en juillet 2022 si non;

DECIDE d'approuver les fiches action annexées à cette délibération correspondant à un engagement sur 1 136 000,00 € d'action sur le territoire financés à 64,08 % soit un autofinancement résiduel d'environ 374 400,00 € sur 3 ans) ;

DECIDE d'autoriser le Maire à signer ce contrat ainsi que toute pièce utile à cette affaire.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160630-20160630_04-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Publication : 05/07/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

Le trente juin deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, PHILIBERT BREZUN Christiane, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : ARNAUDY Laurie donne procuration à OBRY Patrick, BOUSSARD Chantal donne procuration à PHILIBERT BREZUN Christiane, BRANCHAT Daniel donne procuration à NOE Marie-Thérèse, BURAVAND Yves donne procuration à BARLATIER Michel, DESCAMPS Jérôme donne procuration à MORARD David, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, HOLLENDER Emmanuelle donne procuration à CABRILLAC Maryse JOUBERT Dominique donne procuration à CABASSU Jean-Claude.

Absents : Aoust Stéphanie, SORIA Gérard

Secrétaire de séance : PHILIBERT BREZUN Christiane

N° 2016/06/30 – 05

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » - ALSH Les Pitchounets – 2016/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vinon sur Verdon propose un service « Accueil de Loisirs sans hébergement » organisé en deux structures :

- ALSH « Les Pitchounets » pour les enfants de 6 à 11 ans
- ALSH Maternel pour les enfants de moins de 6 ans

et indique que des conventions d'objectifs et de financement définissent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ALSH » pour l'accueil extrascolaire.

Afin d'être en conformité avec la circulaire CNAF n° 2009-028 relative à la formalisation des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service « Accueil de loisirs sans hébergement », il convient de procéder au renouvellement de convention d'objectifs et de financement pour la structure ALSH « Les Pitchounets » au titre de la période 2016/2019.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement des prestations de service telle qu'annexée à la présente et de l'autoriser à signer ladite convention

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 25 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstentions

DECIDE D'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement des prestations de service relative à l'ALSH Les Pitchounets au titre de la période 2016/2019 telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160630-20160630_05-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Publication : 05/07/2016